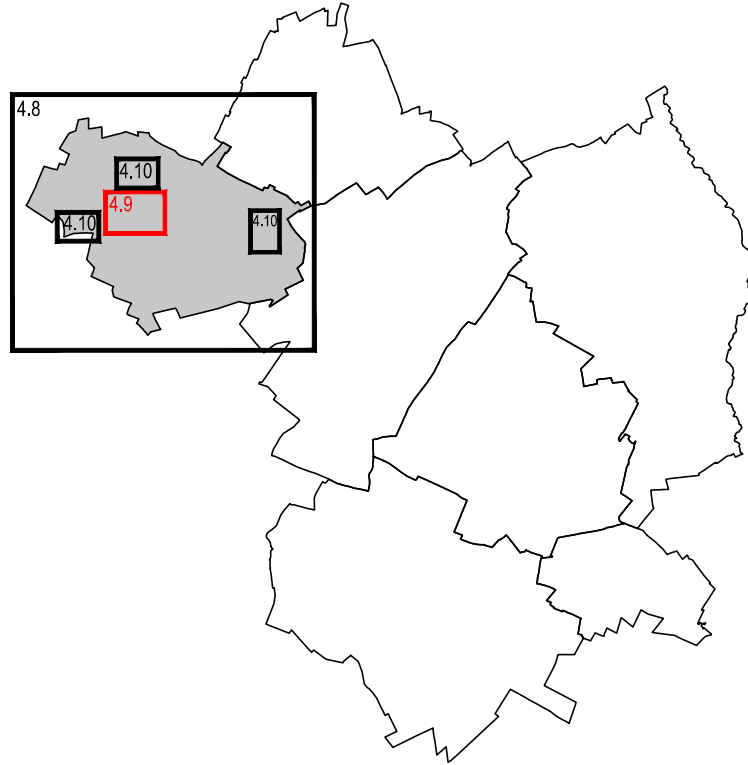


PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS



PLAN DE ZONAGE
Mainvilliers
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende :

- Limite des zones
-  Espace boisé classé à conserver
-  Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- +— Limite administrative

Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :

-  Bâti/ouvrage remarquable
 -  Bâtiment
 -  Eglise
-  Secteur
 -  Ensemble bâti
-  Élément architectural
 -  Croix
 -  Monument
 -  Panneau directionnel

Patrimoine naturel :

-  Haie
-  Arbre
-  Mare
-  Alignement d'arbres
-  Espace arboré
 -  Mail
 -  Parc

	Objet	Bénéficiaire
	Forage d'eau potable	Commune
	Stationnement	Commune
	Terrain de sport (extension)	Commune
	Création d'une voie douce	Commune

